

# FICHE-PROJET N° 1

PCDR LEUZE-EN-HAINAUT – REFERENCES DE PROJET			
Référence projet	1	Version	1
Intitulé générique du projet	Convivialité et cadre de vie	Date	Octobre 2012
Priorité	1	Subside DR envisagé	<input checked="" type="checkbox"/> Oui / <input type="checkbox"/> Non

## INTITULE DU PROJET

# Construction d'une maison inter-villageoise à Tourpes pour les habitants de Tourpes, Chapelle-à-Oie et Blicquy

## A. CONTEXTE GENERAL

A l'échelle de l'entité et en termes de population, Tourpes constitue le plus gros village après Pipaix, avec 858 habitants.

Situé à 4 km au sud-est de Leuze, les villageois sont rapidement reliés au pôle urbain de l'entité. De plus, les usagers doux bénéficient du RAVeL traversant leur village.

Les habitants de Tourpes disposent d'un réseau associatif très développé, offrant des activités variées regroupant tous les âges. Il s'agit entre autre :

- d'une chorale paroissiale,
- d'une fanfare
- d'un groupe de guitare,
- d'un groupe de théâtre pour jeunes,
- d'un groupe de catéchèse,
- d'un club de 3 X 20,
- d'une équipe de balle pelote,
- d'une association *Les Artisans en Herbe*,
- du Comité de Jumelages,
- d'une l'Association pour les Enfants de Tchernobyl.

Pour se réunir, ces associations/groupements ne disposent pas de lieu spécifique. Pour palier à ce manque d'espace communautaire, il arrive souvent que les membres d'associations se regroupent chez l'un ou l'autre habitant.

Au vu du caractère contraignant de ce statut et du nombre important de manifestations organisées régulièrement, il apparaît aujourd'hui nécessaire de construire un bâtiment dédié à cet effet.

Ce besoin est d'autant plus réel qu'au fil des réunions CLDR, il s'est aussi avéré pertinent d'associer à ce projet les habitants de Blicquy et Chapelle-à-Oie, ne disposant pas, eux non plus, d'espace communautaire.

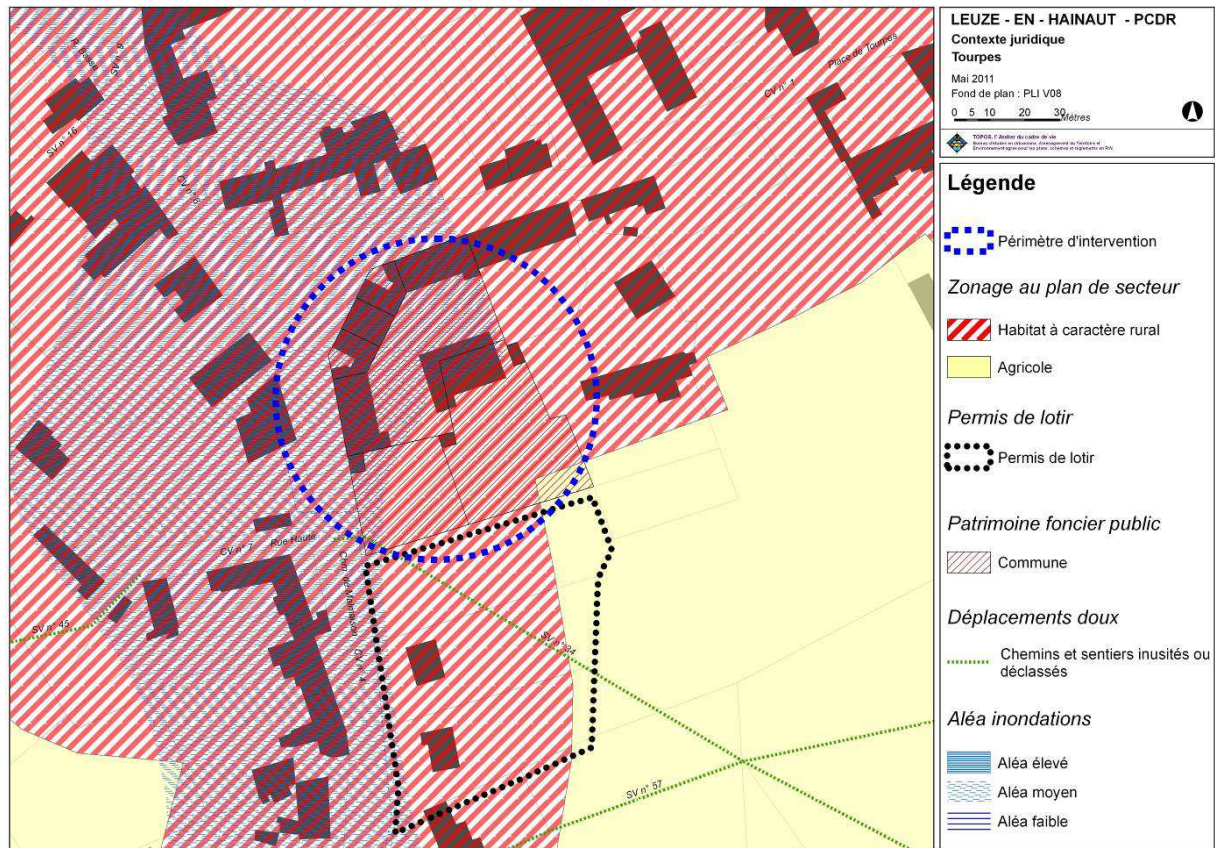
Dans un souci d'optimisation du projet et du rapprochement entre les habitants des villages, il fut donc proposé que la future maison de village de Tourpes soit également mise à disposition des habitants de Chapelle-à-Oie et Blicquy.

Aussi, la salle du village pourrait servir pour toute activité collective, mais également pour les évènements privés, de type mariage, baptêmes ou communions.

## B. DESCRIPTION DU PROJET

### SITUATION EXISTANTE

#### SITUATION JURIDIQUE



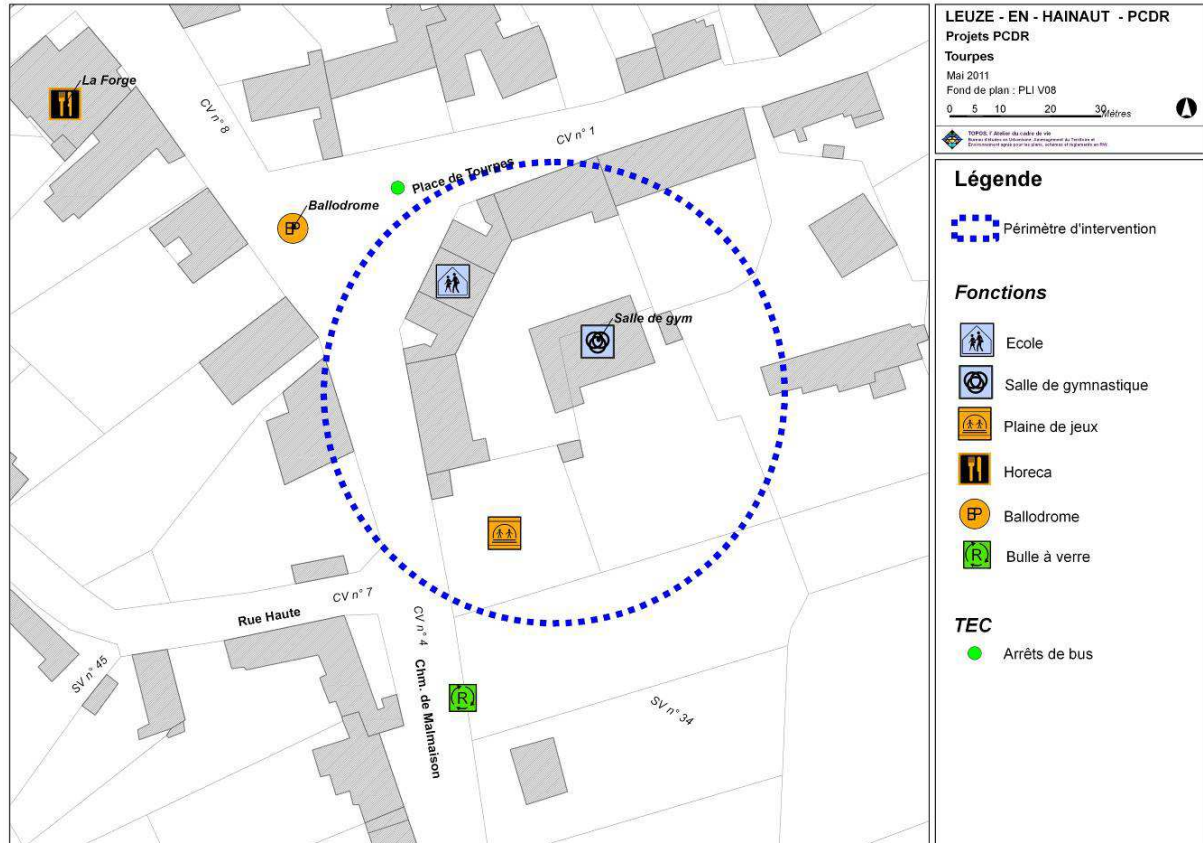
Carte 1 : Contexte juridique au sein et aux abords du périmètre d'intervention

- Au plan de secteur, la parcelle se trouve en zone d'habitat à caractère rural
- Cette parcelle est de propriété communale
- La surface brute de la parcelle est d'environ 1425 m<sup>2</sup>

## SITUATION DE FAIT

### *La localisation*

Le projet vise à compléter un petit complexe communautaire constitué par une plaine de jeux, l'école et une salle de sports construite en 2010, tous situés en cœur de village.



Carte 2 : Plan de localisation

### *Le contexte bâti*

Outre le bâti résidentiel, plusieurs équipements communs, commerces et services animent le centre de Tourpes.

Le bâtiment s'insère à l'arrière de l'école, où l'on retrouve l'école, la salle de sports, une plaine de jeux et, sur la place, un terrain de balle pelote. Son accès est envisagé via la plaine de jeux, Chemin de Malmaison.

Cette implantation renforce le pôle d'attractivité de Tourpes.

Le cœur du village est, quant à lui, composé de maisons basses couvertes par une toiture en bâtière accolées ou laissant des dégagements interstitiels.

L'espace public, important à cet endroit compte tenu de son rôle « carrefour », est peu attrayant. La surface est constituée de dalles de béton, matériau intéressant pour le jeu de balle, particulièrement vivant à Tourpes.

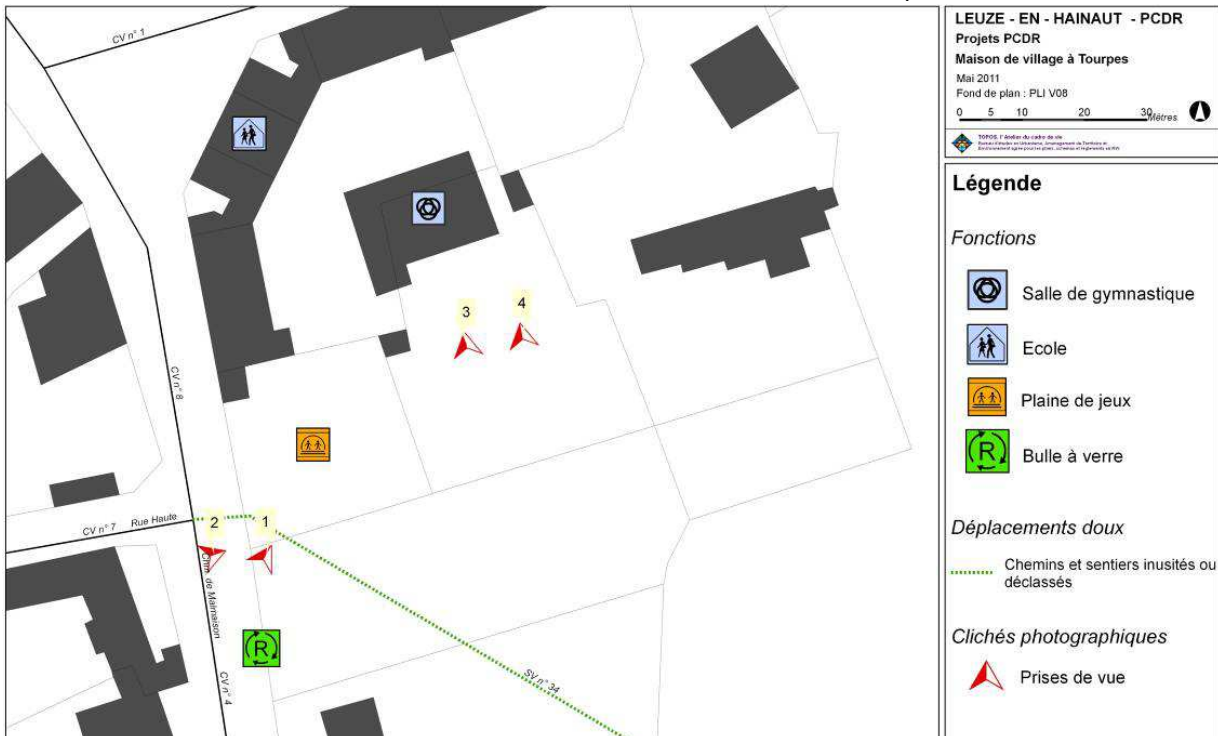
Quelques petits arbres agrémentent la façade de l'école.



Photo 1 : plaine de jeux. En arrière plan : la parcelle retenue



Photo 2 : Entrée de la plaine de jeux. Au loin, la salle de sports



Carte 3 : Prises de vues correspondant aux photos



Photo 3 : Parcelle retenue pour la maison de village



Photo 4 : Parcelle retenue pour la maison de village

## **LE PROGRAMME**

---

### LE BATIMENT

La nouvelle maison de village doit accueillir 300 personnes assises (en cas de spectacle) et 200 personnes lors de banquets et fêtes familiales, à proximité immédiate de l'école et de la salle des sports. Un tel regroupement permet par la même occasion, de mutualiser certains équipements, notamment les abords (stationnement, jeux d'enfants...).

La salle doit permettre l'organisation d'évènements scolaires, tels que spectacles de fin d'années-, mais également des représentations théâtrales ou des réunions importantes. Les associations citées ci-avant devront également pouvoir se regrouper.

L'aménagement intérieur devrait comprendre :

- une pièce principale,
- Des toilettes et sanitaires,
- Un local cuisine (avec matériel minimum) et réserve,
- Un local technique pour stocker le matériel,
- Un local ou partie amovible à une extrémité de salle (côté scène) pouvant servir de loge pour les artistes.

La pièce principale devra être modulable, de manière à restreindre la surface à chauffer en cas de réunions en petits groupes et/ou possibilité de petites salles de réunions à l'étage.

La superficie brute sera d'environ 350 m<sup>2</sup>.

### PRINCIPES CONSTRUCTIFS

- Enveloppe propice à répondre aux facteurs basse énergie
- Pose de panneaux photovoltaïques et panneaux ECS (Eau Chaude Sanitaires)
- Récupération des eaux de pluie (chasse d'eau et nettoyage)

### LES ABORDS

Les abords devront être traités de manière à créer un véritable lien entre la salle de sport, l'arrière de l'école et la plaine de jeux. Un aménagement paysager de qualité sera envisagé.

L'accès à la maison de village se fera via l'entrée actuelle de la plaine de jeux « Pierre Leclercq ». Une voie carrossable sera aménagée à l'arrière du bâtiment pour les véhicules de secours, le chargement de matériel et l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Une terrasse sera également aménagée en articulation avec les autres fonctions.

Des emplacements vélos seront aménagés et protégés de la pluie.

### MESURES COMPLEMENTAIRES

- Aménagement d'emplacements de parking arboré à l'entrée du terrain.

### MESURES PREALABLES

- Néant

## C. JUSTIFICATION DU PROJET

- Les habitants de Tourpes, Chapelle-à-Oie et Blicquy ne disposent d'aucun lieu de rencontre public.
- Certaines activités de l'école peuvent avoir lieu dans cette nouvelle salle
- Il existe un tissu associatif fort dans les trois villages, notamment à Tourpes,
- La parcelle est située idéalement en cœur de village, entre l'école, la plaine de jeux, la nouvelle salle de sport et à proximité du jeu de balle. De plus, elle se situe à l'écart de la Grand'Route et dispose d'espaces publics généreux pouvant accueillir un grand nombre de personnes.

## ORIGINE DE LA DEMANDE

---

- Consultation de la population (15 janvier et 11 juin 2009)
- CLDR
- Groupe de travail « Touchabli » (groupement de personnes ayant créé le terme « TOUCHABLI » (pour **TOU**rpes, **CHA**pelle-à-Oie et **BLI**cquy))

## OBJECTIFS POURSUIVIS

---

- Soutenir la cohésion villageoise et les solidarités intergénérationnelles.
- Développer de nouveaux liens entre les villageois.
- Maintenir puis renforcer le tissu associatif.
- Offrir aux villageois un cadre de vie de qualité et convivial, caractérisant un « cœur de village ».

## D. EVALUATION

### EFFETS MULTIPLICATEURS

---

Plusieurs institutions/associations pourront être hébergées dans le nouveau local.

Nous retiendrons :

- Comités de villages de Tourpes et Chapelle-à-Oie,
- Ecole communales pour événements de fin d'année,
- Cercle Royal *Le Coin de Terre*,
- Antenne d'Amnesty International
- Les artistes, artisans ou producteurs régionaux désireux de présenter leurs œuvres/productions ...
- Renforcement des liens entre les trois villages.

## INDICATEURS DE RESULTATS

---

- Nombre de manifestations villageoises,
- Maintien ou augmentation des associations villageoises,
- Ratio usagers doux (piétons/cyclistes)/automobile.

## INDICATEURS D'IMPACT

---

- Eau : Les eaux pluviales seront récupérées en vue de leur usage pour l'entretien du bâtiment et des sanitaires. Les eaux de ruissellement seront tamponnées avant leur rejet dans le réseau public. Au besoin, une petite mare didactique pourrait être aménagée à cet effet.
- Air/Climat : la production de gaz est liée aux déplacements motorisés et éventuellement au type de chauffage utilisé, l'impact devrait être limité compte tenu des besoins en déplacements limités et d'un principe constructif économe en énergie primaire
- Sol : Imperméabilisation liée à la construction d'un nouveau bâtiment.
- Bruit : les manifestations diverses entraîneront des nuisances sonores. Toutefois, le complexe est quelque peu séparé des habitations (distance supérieure à 50 m)
- Déchets : On peut envisager l'installation d'un compost pour régénérer les déchets verts. Au besoin, on pourrait envisager d'aménager un potager didactique pour les enfants fréquentant l'école. Les autres déchets feront l'objet d'un tri sélectif.
- Energie : La maison de village sera construite en tenant compte d'une bonne performance énergétique lors de la construction, soit par l'emploi de matériaux recyclables, soit par la fabrication et la destruction en fin de vie présentant une productivité d'énergie grise limitée. Les matériaux seront choisis selon leur grande performance énergétique. Les procédés permettant de disposer d'une énergie renouvelable seront mis en œuvre (capteurs solaires, chauffe-eau solaire ...), mais aussi en tenant compte des facteurs climatiques (apports solaires passifs ...)
- Cadre de vie : Le projet, dans sa valorisation complète contribue à favoriser la convivialité perçue positivement, mais également comme un équipement qui participe à la bonne organisation du cadre de vie. A cet égard, un soin particulier sera apporté aux abords de la salle, en lien avec la salle de sport, la plaine de jeux, l'école et le ballodrome.
- Mobilité et sécurité publique : La salle se situe sur une parcelle sécurisée. Un accès aux PMR devra toutefois être pensé, afin qu'il soit conforme aux dispositions des articles 144 et suivants du CWATUPE.

## LE PROJET DANS LA PHILOSOPHIE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

---

ECONOMIQUE	SOCIAL	ENVIRONNEMENT
Stabilité	Humain	Embellissement
Gestion	Qualité d'accueil	Partage de l'espace public
Subsides	Convivialité	Accessibilité
Attractivité	Sécurité	Bonne gestion énergétique
Faisabilité		







